

Prangins, le 14 juin 1977.

Au Conseil communal
de Prangins

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 54/77
concernant l'achat d'un véhicule communal avec divers accessoires.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

La commission désignée pour l'étude de ce préavis, à savoir: Messieurs BADER Marcel, GAMBONI Pierre, MOSSET Roland, du PASQUIER Gérald, PASCHE Jean-Louis rapporteur s'est réunie le mardi 14 juin en soirée en présence de Monsieur DENOGENT municipal.

La commission est d'avis que l'achat de ce véhicule est une nécessité pour assurer le service de voirie de la commune. Le tracasset a jusqu'à ce jour rendu de grands services mais il ne correspond plus du tout aux travaux qui lui seront soumis. Il est encore en bon état et pourra servir comme faucheuse et petits transports.

Le transporteur AEBI que la municipalité nous soumet jouit d'une grande diffusion auprès des communes suisses et il répond parfaitement aux besoins des travaux communaux soit: déblaiement de la neige, salage, sablage, lavage de chaussées, transport de balayures, vidange de fosses, etc. C'est un véhicule adapté au genre de travail que nous sommes en droit d'attendre.

Il existe sur le marché suisse d'autres engins qui ont également retenu l'attention de la commission mais qui ne jouissent pas d'aussi bonnes références que le Transporteur AEBI. La commune de Begnins est équipée d'un tel engin depuis deux ans à satisfaction. La commune de Blonay vient d'en acquérir un deuxième.

Sur le plan technique, ce véhicule dont la charge utile est de 3450 kg est équipé d'un diesel "Perkins" 43 CV DIN avec une vitesse maximale de 25 Km/H. Il serait équipé d'un pont basculant, d'une lame à neige, d'un semoir à sel ou sable. La citerne pour la vidange de fosses peut être montée par la suite sans modifications. L'avantage d'avoir un service après vente sur place soit Hämmerli et Cie est un avantage certain.

Aussi après avoir examiné dans tous les détails l'objet de ce préavis, la commission à l'unanimité propose au Conseil communal d'accepter le préavis 54/77 et d'accorder le crédit de Fr. 57'907.-- à la municipalité.

Pour la commission:

BADER Marcel



GAMBONI Pierre



MOSSET Roland



du PASQUIER Gérald



PASCHE Jean-Louis

